

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

MArché passé en Procédure Adaptée
en application de l'article R2123-1 du code de la commande publique

Date et heure limites de réception des offres

04/04/2025 à 12h00

Représentant du pouvoir adjudicateur :

Mme Hélène BRUANT

Comptable assignataire des dépenses relatives au marché :

M Antoine PAIRIS, agent comptable

Service acheteur :

Lycée Condorcet ARCAÇON - Service intendance

CAHIER DES CHARGES

Le MAPA concerne l'hébergement et le transport d'un groupe de 6 élèves et 3 professeurs (groupe ASSP AGORA).

TRANSPORT	
<u>Objet :</u>	Transport d'un groupe d'élèves des professeurs accompagnateurs
<u>Trajet</u>	<ul style="list-style-type: none"> Bordeaux vers Liège / Liège vers Bordeaux
<u>Mode de transport</u>	<ul style="list-style-type: none"> Train
<u>Effectifs</u>	<ul style="list-style-type: none"> Effectifs élèves : 6 élèves Effectifs professeurs accompagnateurs : 3 professeurs
<u>Dates élèves</u>	<ul style="list-style-type: none"> Du 21/09/2025 au 28/10/2025 inclus
<u>Dates professeurs</u>	<p>Il y a trois accompagnateurs qui se relaient sur place :</p> <ul style="list-style-type: none"> Accompagnateur 1 fait le voyage aller avec les élèves Accompagnateur 3 fait le voyage retour avec les élèves Accompagnateur 1 relevé par accompagnateur 2, lui-même relevé par accompagnateur 3 <ul style="list-style-type: none"> Dates accompagnateur 1 et 2 : aller 21/09/2025 retour : 30/09/2025 Dates accompagnateur 3 et 4 : aller 29/09/2025 retour : 10/10/2025 Dates accompagnateur 5 et 6 : aller 09/10/2025 retour : 28/10/2025
HÉBERGEMENT	
<u>Objet :</u>	Hébergement d'un groupe d'élèves et des professeurs accompagnateurs
<u>Effectifs</u>	<ul style="list-style-type: none"> Effectifs élèves : 6 élèves Effectifs professeurs accompagnateurs : 3 professeurs
<u>Dates élèves</u>	<ul style="list-style-type: none"> Du 21/09/2025 au 28/10/2025 inclus
<u>Dates professeurs</u>	<ul style="list-style-type: none"> Dates accompagnateur 1 et 2 : aller 21/09/2025 retour : 30/09/2025 Dates accompagnateur 3 et 4 : aller 29/09/2025 retour : 10/10/2025 Dates accompagnateur 5 et 6 : aller 09/10/2025 retour : 28/10/2025
<u>Prestation hébergement</u>	<ul style="list-style-type: none"> Hébergement ou en hôtel, ou en maison d'hôtes, ou en auberge de jeunesse Hébergement chambres twin pour les élèves Hébergement individuel pour les professeurs Localisation : centre-ville de Liège dans un rayon de 10 minutes de marche de la place de la république française 4000 Liège
<u>Prestation petits-déjeuners</u>	<ul style="list-style-type: none"> Petits-déjeuners du jour 2 au jour du départ
<u>Prestation repas du soir</u>	<ul style="list-style-type: none"> Repas du soir pour l'ensemble du groupe du jour 2 à l'avant-dernier jour
<u>Prestations complémentaires</u>	<ul style="list-style-type: none"> Une assurance annulation : attentat, pandémie, conflit sera incluse dans l'offre

Article 1 : objet du marché	<p>1.1 <u>Décompositions en lots</u> Ce marché n'est pas alloti. Les prestations sont réparties en lot unique désigné ci-dessous : Prestation de transport et d'hébergement pour un voyage en Belgique pour 6 élèves et 3 accompagnateurs.</p> <p>1.2 <u>Forme du marché</u> Le marché est passé en procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du code de la commande publique.</p>
Article 2 : lieu d'exécution de la prestation	Le marché est conclu pour l'organisation d'un voyage en Belgique
Article 3 : pièces constitutives du marché	<p>Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :</p> <p>L'acte d'engagement (ATTRI1) complété et signé avec un devis numéroté. Le Cahier des Clauses Particulières. Le mémoire technique comprenant les fiches techniques explicitant l'offre, notamment le descriptif détaillé des lieux d'hébergement permettant d'en apprécier l'implantation géographique et la structure. Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG FCS) en vigueur le 1er jour du mois qui précède la date limite de réception des offres.</p>
Important !	<p>L'ensemble de ces pièces constitue le contrat qui liera le lycée des Métiers Condorcet Arcachon à l'entreprise attributaire. Il ne sera donc signé aucun contrat par le prestataire du marché. Le dépôt d'une offre par le soumissionnaire vaut acceptation de l'ensemble des clauses de ce contrat.</p>
Article 4 : contenu et forme des prix	<p><u>4.1 Forme des prix</u> Les prix seront forfaitaires. Le détail des prix apparaîtra dans le devis numéroté annexé à l'acte d'engagement.</p> <p><u>4.2 Contenu des prix</u> Le prix de l'offre indiqué est un prix global TTC ferme et définitif comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées. Il n'est pas nécessaire d'indiquer un tarif par élève. Les prix sont réputés comprendre toutes les autres charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations</p>
Article 5 : régime des prix	Les prix sont fermes et non actualisables.
Articles 6 : règlement des comptes	<p>Les factures devront être adressées au lycée des Métiers Condorcet 1 Avenue Roland Dorgelès - 33120 ARCACHON sur la plateforme CHORUS (SIRET : 193 321 940 00010). Les paiements s'effectueront en euro par mandat administratif. Le chef d'établissement du lycée est ordonnateur des dépenses. Le comptable assignataire est l'agent comptable du Lycée Condorcet. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception des factures. Le taux d'intérêts moratoires, en cas de dépassement de ce délai, est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires commencent à courir.</p>
Article 7 : avances et retenue	S'agissant de l'avance, il est fait application des articles R.2191.3 à R.2191.12 du code de la commande publique. 70% du montant de la facture sera versée lors de l'édition des titres de transports 10 jours avant la date de départ du groupe. Les 30% du solde seront versés 30 jours après la date de départ.
Article 8 : délais d'exécution	Le délai d'exécution est fixé du 21/09/2025 au 28/10/2025 inclus
Article 9 : pénalités encourues par le titulaire	Les pénalités encourues par le titulaire seront celle prévues dans le CCAG fournitures courantes et services en vigueur.
Article 10 : assurances souscrite par le titulaire du marché	L'organisme titulaire du marché s'engage à fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cas de dommage.
Article 11 : résiliation	Le présent marché pourra être résilié dans les conditions et pour motifs visés par les articles 29 à 34 du CCAG-FCS.
Article 12 : règlement des litiges	Le tribunal administratif de Bordeaux est seul compétent pour le règlement des litiges.
Article 13 : liste récapitulative des articles du CCAG auxquels il est dérogé	Néant.

ACTE D'ENGAGEMENT

Je soussigné(e), madame,
monsieur :

Représentant la société :

Remet ma proposition sous la
forme d'un devis numéroté :

En signant cet acte d'engagement, le candidat s'engage à en accepter les termes.
Le candidat retenu en recevra un exemplaire signé du pouvoir adjudicateur.
Le CCAP et le devis ont valeur contractuelle et il ne sera pas signé d'autres documents.

Signature et cachet du candidat

Signature et cachet du pouvoir adjudicateur
Qui retient l'offre du candidat

Hélène BRUANT